

<b>GYM PILATES</b>		<b>126 €</b>	
Où ?	Salle de danse - Complexe sportif du Petit Vivier		
Quand ?	mardi 11h15 -12h15	12h30 - 13h30	(entourer votre choix) j
	jeudi 12h30 - 13h30		
Professeur	Marion Hérault		
Responsable	Gilbert Cann 06 44 23 60 82		

**L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire** pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36 € si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez :

laquelle ..... ; n° de la carte 2023.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M ou Mme			
Adresse ..... Code postal ..... Ville ..... N° téléphone portable (indispensable pour l'envoi des SMS) ..... N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable) ..... Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points) .....			
Chèque à l'ordre de « Familles Rurales Bouchemaine »		Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :	
<b>Droit à l'image</b> J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal 049. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.  oui      non                                      Date                                      Signature			

### PERMANENCES D'INSCRIPTION

- Le vendredi 22 septembre de 18h à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier
- le mercredi 27 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

**NB /** Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, au responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

### Le dossier devra comporter :

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36 € pour les familles hors commune)
- **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche

Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé

**Les chèques seront déposés en banque la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.**